



CONDITIONS D'INSCRIPTION - RÈGLEMENT

Art 1 Toute personne qui s'inscrit ou participe à un cours organisé par MURIELLE BOZZIA adhère et en accepte les conditions d'inscriptions et les règles de fonctionnement mentionnées ci-après.

Art 2 Les cours et stages de peinture organisés par MURIELLE BOZZIA se déroulent via l'association HELLEBORE CREATION, et ils ont lieu soit dans des locaux de la municipalité, soit chez ATELIER-MB.GALERIE (selon le nombre de personnes inscrites). Une cotisation de 20€ est due à l'ordre de l'association, et le montant annuel des cours est à effectuer directement à l'ordre du professeur. La cotisation donne lieu à des événements organisés par l'association (exposition, sorties peinture sur le motif, autres rassemblements artistiques...)

Art 3 Les inscriptions sont validées à réception du bulletin d'inscription rempli lisiblement, et retourné avec le paiement total dû. Le paiement s'effectue par chèque ou espèces remises en mains propres. Tout paiement remis sans bulletin induit également l'acceptation du règlement intérieur. **Pour le forfait annuel** les règlements peuvent s'effectuer en 1 fois encaissable au 30 sept. Ou en 2 fois, encaissables les 30 sept et 30 oct. **Concernant les stages**, un acompte de 100 € est demandé à l'inscription, le solde est à régler 10 jours avant le stage. En cas de désistement moins d'un mois avant le stage, l'acompte ne pourrait être remboursé que si une autre personne prenait la place libérée.

Art 4 Les cours manqués par un élève ressortent de sa responsabilité et ne sont pas récupérables. **Aucun remboursement ne sera effectué**, sauf en cas d'incapacité physique de plus de trois mois, attestée par un certificat médical : le remboursement se fera pour la période d'incapacité et à partir de la date de fourniture de ce justificatif. **En cas d'interruption définitive** d'un cours par décision de L'ATELIER-MB, les paiements seront remboursés au prorata des séances restant à donner.

Art 5 Les ateliers sont un lieu d'apprentissage collectif. Le respect du travail proposé et du groupe en présence s'y applique.

L'utilisation des téléphones n'est pas autorisée pendant les cours, **et ils doivent être éteints** avant de commencer.

Aucun acte d'enregistrement sonore ou visuel pendant les cours n'est autorisé - sauf accord préalable avec le professeur et l'assurance que les personnes présentes ne soient pas enregistrées si elles ne le souhaitent pas. L'ATELIER-MB.GALERIE et HELLEBORE CREATION se réservent un droit de captation d'image ou de son, et ne diffuseront leur contenu qu'avec l'accord des personnes concernées.

Chacun est tenu de prêter attention à son hygiène corporelle et vestimentaire, et de veiller à faciliter un rapport aisé avec les autres.

Art 6 L'ATELIER-MB.GALERIE & l'asso. HELLEBORE CREATION déclinent toute responsabilité en cas de vol durant les cours. Leur responsabilité ne peut être engagée que s'il est avéré que les préjudices matériels ou corporels causés ou subis par une personne résultent d'une mauvaise utilisation des locaux ou du matériel, ou de l'inobservation des consignes de sécurité. Dans le cas où la responsabilité incombe au participant, il devra faire les démarches nécessaires auprès de son assurance responsabilité civile personnelle.